

Session de travail de la Ville de Belle-Baie

Compte-rendu

Date : Le 6 octobre 2026

Heure : 18 h 35

Présents / présentes : Rachel Boudreau, mairesse
Robert A. Degrâce, conseiller
Rachel Frenette, conseillère
Jean-Guy Grant, maire suppléant
Samuel Hachey, conseiller
Annik Noël, conseillère
Michel Robichaud, conseiller
Marc Roy, conseiller
Anne Thibodeau, conseillère

Absent / Absente : Joël Olivier, conseiller

Administration : Wanda St-Laurent, greffière municipale
Danica Boudreau, conseillère en ressources humaines et greffière adjointe
Marc-André Godin, directeur des services aux citoyens
Béatrice Seymour, conseillère stratégique en communication
Raphaël Peñarroya, analyste technique senior
Bianka Robichaud, avocate municipale
Karine Kirk, gestionnaire des finances par intérim
Vincent Poirier, directeur de la croissance municipale

1. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale constate le quorum.

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclaré.

3. DEMANDE REÇUE DE LA MAISON DES ARTS

Le conseil discute d'une demande des Arts Visuels de la Baie Inc. visant à faire reconnaître la région Chaleur comme capitale des arts. Il est précisé que cette démarche n'entraîne aucun engagement financier pour la Ville. Les membres du conseil se montrent favorables à l'initiative et suggèrent d'ajouter la notion de culture à la désignation proposée.

Un consensus se dégage afin d'appuyer officiellement la demande et de préparer une résolution en ce sens.

4. ROUTES NON DÉSIGNÉES - DISCUSSION

Le directeur des services aux citoyens, en l'absence du directeur général par intérim, rappelle les trois options présentées par le service d'urbanisme concernant les routes non désignées. À la suite des échanges, les membres du conseil privilégient l'option permettant la construction de camps saisonniers sous certaines conditions, notamment une limite de superficie et la signature d'une entente de renonciation de responsabilité.

Un consensus se dégage en faveur de cette option et l'administration est mandatée d'entreprendre les démarches requises pour apporter les modifications nécessaires au plan municipal.

5. REVITALISATION URBAINE par Vincent Poirier

Le directeur de la croissance municipale présente un projet de revitalisation urbaine élaboré à la suite d'une demande de la Maison des Arts. Le projet vise notamment l'aménagement d'un sentier mettant en valeur les artistes de la région, l'intégration d'aménagements favorisant la gestion des eaux pluviales et la réduction des îlots de chaleur, ainsi que l'embellissement du noyau villageois de Petit-Rocher.

Il souligne que le coût total du projet est estimé à environ 204 000 \$, dont une contribution municipale d'environ 20 000 \$, le reste provenant de diverses sources de financement externes. Les membres du conseil se montrent favorables au projet et soulignent ses retombées culturelles, touristiques, environnementales et économiques. Certaines préoccupations sont toutefois soulevées quant à la visibilité et à la circulation routière à proximité du site.

À l'issue des discussions, un consensus se dégage afin d'autoriser l'administration à entreprendre les démarches nécessaires pour présenter les demandes de financement et prévoir la contribution municipale requise dans le cadre du processus budgétaire.

6. PROPOSITION - ARRÊTÉ No. 2026-04 ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ 2023-06 ARRÊTÉ CONCERNANT LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DE BELLE-BAIE

La greffière municipale présente une modification à l'arrêté concernant la direction générale afin de préciser le processus de nomination d'une personne responsable en cas d'absence ou d'incapacité du directeur général. La modification prévoit qu'un directeur général peut recommander une personne au conseil, lequel conserve le pouvoir de nomination par résolution.

Les membres du conseil discutent de la portée de cette disposition et se montrent favorables à ce que le projet d'arrêté soit présenté pour première lecture à la prochaine réunion publique.

7. PROPOSITION - NOUVELLE POLITIQUE DES MÉDIAS SOCIAUX

La directrice des communications présente la nouvelle politique des médias sociaux, révisée par le comité des arrêtés et politiques. La politique propose un encadrement plus complet de la gestion, de la gouvernance et de la modération des plateformes de la Ville, incluant l'utilisation du nom et de l'image de marque de Belle-Baie, les responsabilités des utilisateurs, les communications d'urgence, l'utilisation de l'intelligence artificielle ainsi que les règles de modération et de blocage des comptes.

Les membres du conseil échangent sur plusieurs éléments de la politique, notamment les références à la politique linguistique, la reconnaissance du droit à la critique, certains critères de modération ainsi que la diffusion d'informations d'intérêt public. Des ajustements au libellé sont proposés et seront étudiés par l'administration et le comité.

Le conseil se montre généralement favorable à la politique, sous réserve des modifications discutées. Le dossier sera retravaillé et présenté ultérieurement pour adoption.

8. PROPOSITION - POLITIQUE DE COMMANDITE INFRASTRUCTURES SPORTIVES

L'administration présente une nouvelle politique visant à uniformiser la gestion des commandites dans les infrastructures sportives de la municipalité. La politique propose notamment un cadre de répartition des revenus de commandite entre les opérations municipales, les fonds de réserve destinés aux associations sportives et le renouvellement

des infrastructures. Elle prévoit également l'établissement d'une grille tarifaire, des modalités d'exclusivité et des ententes de commandite d'une durée de cinq ans.

Les membres du conseil discutent de divers aspects de la politique, notamment les critères d'admissibilité des commanditaires, la priorité accordée aux entreprises locales, l'application de la politique à certaines infrastructures ainsi que certains ajustements à apporter au libellé. Un consensus se dégage afin de poursuivre le travail sur la politique en y intégrant les modifications suggérées avant son adoption.

9. ARRÊTÉS ET POLITIQUES – PLANIFICATION ET PRIORITÉS

Le directeur des services aux citoyens et la greffière présentent l'état d'avancement des arrêtés et politiques en cours d'élaboration ainsi que les priorités administratives identifiées afin d'harmoniser la réglementation municipale à l'échelle de Belle-Baie. Les membres du conseil sont invités à faire part des dossiers qu'ils souhaitent voir priorisés.

Les échanges portent notamment sur la révision de la politique linguistique, l'uniformisation de certains arrêtés, la gestion des actifs municipaux, les ressources humaines et diverses politiques à développer ou à mettre à jour. Il est rappelé que les priorités pourront être ajustées au besoin et que les membres du conseil sont invités à transmettre leurs suggestions au comité des arrêtés et politiques.

Un consensus se dégage afin de poursuivre le travail selon les priorités établies par l'administration, tout en ajoutant à la liste des travaux la révision de la politique linguistique ainsi que certains ajustements à la politique sur la rémunération des membres du conseil.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 47.

A handwritten signature in blue ink, reading "Danica Boudreau".

Danica Boudreau, greffière adjointe